

Projet Green Dock : La mairie de Gennevilliers refuse le permis de construire

Dossier de- /> la rÃ©daction de H2o
March 2026

Par arrÃ©tÃ© du 20 fÃ©vrier, la Ville de Gennevilliers a refusÃ© le permis de construire dÃ©posÃ© par la sociÃ©tÃ© Goodman pour le projet Green Dock.

Cette dÃ©cision fait suite Ã l'avis dÃ©favorable de la commission d'enquÃªte publique Ã©mis en janvier et portant Ã la fois sur demande d'autorisation environnementale et sur la demande de permis de construire. La commission a estimÃ© que ce bÃ¢timent (600 mÃªtres de long sur 35 mÃªtres de haut) n'Ã©tait pas assorti des garanties suffisantes en matiÃ¨re de protection de la biodiversitÃ©, de santÃ© publique et de concertation avec les habitants. Parmi les insuffisances relevÃ©es figurent l'absence de dÃ©monstration de l'absence d'impact environnemental significatif, notamment au regard de la proximitÃ© du site Natura 2000 et de la dÃ©rogation "espÃ©ces protÃ©gÃ©es" ; un dÃ©ficit de transparence sur les incidences sonores, lumineuses et atmosphÃ©riques pour les riverains ; une prise en compte insuffisante des contributions du public et des collectivitÃ©s.

Ce sont dÃ©sormais quatre communes voisines du port de Gennevilliers - Ã©pinay-sur-Seine, L'ÃŽle-Saint-Denis, Saint-Ouen et donc Gennevilliers - qui s'opposent Ã ce projet.

Projet Green Dock -Ã Collectif Stop Greendock